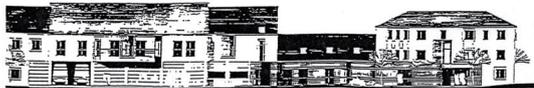
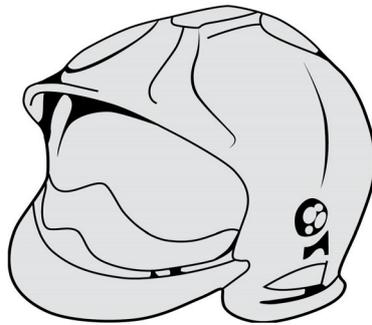


# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



**N° 2009-13**

ANNEE 2009

Edition du 15 décembre 2009

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES  
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

## **SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2009-13**

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables  
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 novembre 2009**

2009 – 025 - Approbation de procès-verbal .....	4
2009 – 026 – Dispositions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires .....	5
2009 – 027 – Suppressions et créations de postes .....	6
2009 – 028 – Transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée .....	8
2009 – 029 – Tutorat d'apprentissage .....	9
2009 – 030 – Mutualisation en matière de formation incendie.....	10
2009 – 031 – Réforme et cessions d'actifs .....	11
2009 – 032 – Interventions payantes 2010 .....	13
2009 – 033 – Contingent – Année 2010 .....	16
2009 – 034 – Orientations budgétaires 2010 .....	17

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU  
27 NOVEMBRE 2009**

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU  
SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
D'EURE ET LOIR**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 novembre 2009**

*OBJET*

**2009 – 025 - Approbation de procès-verbal**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 16 novembre 2009, s'est réuni le 27 novembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Boisard, M. Bonissol, M. Gérard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond, M. Téroinard.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. de Montgolfier, M. Chevallier, M. Frard, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental, représenté par M. Cabrera.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 26 juin 2009 modifié, à la demande de M. Chéron, en page 22, lors de sa seconde intervention.

**Pour le président  
du conseil d'administration,  
le vice-président**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 9 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-13 le : 15 décembre 2009

Pour le président,

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 novembre 2009**

*OBJET*

**2009 – 026 – Dispositions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 16 novembre 2009, s'est réuni le 27 novembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Boisard, M. Bonissol, M. Gérard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond, M. Térrouinard.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. de Montgolfier, M. Chevallier, M. Frard, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental, représenté par M. Cabrera.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 novembre 2009,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, décide, après examen du rapport joint en annexe :

- de retenir, pour la participation aux actions de formation en qualité de stagiaire, un taux de vacation horaire de 60 % du taux de base jusqu'au 31 décembre 2010 et de 80 % pour l'année 2011 et de 100 % à compter de 2012.
- de maintenir le dispositif actuel lié aux semaines d'astreinte, dans l'attente du résultat de l'étude en cours.

**Pour le président  
du conseil d'administration,  
le vice-président**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 9 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-13 le : 15 décembre 2009

Pour le président,

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 novembre 2009**

*OBJET*

**2009 – 027 – Suppressions et créations de postes**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 16 novembre 2009, s'est réuni le 27 novembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Boisard, M. Bonissol, M. Gérard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond, M. Térrouinard.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. de Montgolfier, M. Chevallier, M. Frard, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental, représenté par M. Cabrera.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 novembre 2009,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

➤ la suppression d'un poste d'adjudant

➤ la création d'un poste de caporal

à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009, suite à l'admission à la retraite d'un agent.

➤ la suppression d'un poste de sergent

➤ la création d'un poste d'adjudant

à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009, suite au détachement vers une autre collectivité d'un agent du groupement opérations.

➤ la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

➤ la création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe

à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, un adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe en disponibilité ayant demandé sa réintégration au sein des effectifs du SDIS. En l'absence de poste disponible, celui-ci a été réintégré en surnombre au 1<sup>er</sup> février 2009, conformément à la réglementation, dans l'attente d'une vacance de poste. La mutation d'un agent ayant libéré un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, l'emploi en surnombre est résorbé.

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 9 décembre 2009

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

et de la publication dans le recueil n° 2009-13 le : 15 décembre 2009

➤ la suppression

à compter du 1er janvier 2009

de 7 postes de caporal .....de 7 postes de sergent

à compter du 1er juillet 2009

de 3 postes de caporal .....de 3 postes de sergent

à compter du 1er septembre 2009

de 6 postes de caporal .....de 6 postes de sergent

à compter du 1er décembre 2009

de 3 postes de caporal .....de 3 postes de sergent

➤ la création

suite à l'avis de la commission administrative paritaire des SPP du S.D.I.S. réunie le 26 novembre 2009.

**Pour le président  
du conseil d'administration,  
le vice-président**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 9 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-13 le : 15 décembre 2009

Pour le président,

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 novembre 2009**

*OBJET*

**2009 – 028 – Transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 16 novembre 2009, s'est réuni le 27 novembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Gérard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond, M. Térouinard.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Chevallier, M. Frard, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental, représenté par M. Cabrera.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 novembre 2009,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la reconduction en contrat à durée indéterminée, sur la grille des ingénieurs, respectivement à compter du 1er janvier 2010 et du 1<sup>er</sup> juin 2010, des contrats suivants concernant :

- un agent non titulaire, responsable du service hygiène et sécurité, recruté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004,
- un agent non titulaire, chef du service informatique, recruté à compter du 1<sup>er</sup> juin 2004.

Il est précisé que ces contrats ont été établis pour une période de 3 ans en vertu de l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. Ils ont, de nouveau, été renouvelés pour une période de 3 ans, respectivement le 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juin 2007.

Les dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 ont été modifiées par la loi 2005-843 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique. Ces modifications portent notamment sur la reconduction des contrats à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder six ans. Si, à l'issue de cette période, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 9 décembre 2009

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

et de la publication dans le recueil n° 2009-13 le : 15 décembre 2009

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 novembre 2009**

*OBJET*

**2009 – 029 – Tutorat d'apprentissage**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 16 novembre 2009, s'est réuni le 27 novembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Gérard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond, M. Térouinard.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Chevallier, M. Frard, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental, représenté par M. Cabrera.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 novembre 2009,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- confirme M. Patrick Hubert, agréé en qualité de maître d'apprentissage pour la préparation du BEP et CAP de mécanique automobile, dans ses fonctions de tuteur pour la formation d'apprentis en mécanique automobile,
- autorise l'accueil d'un apprenti au SDIS.

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**

Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 9 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-13 le : 15 décembre 2009

Pour le président,

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 novembre 2009**

*OBJET*

**2009 – 030 – Mutualisation en matière de formation incendie**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 16 novembre 2009, s'est réuni le 27 novembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Gérard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond, M. Térouinard.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Chevallier, M. Frard, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental, représenté par M. Cabrera.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 novembre 2009,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- fixe le prix de la journée/stagiaire à 205 euros (hors restauration et hébergement) pour les participants n'appartenant pas aux 3 SDIS du Loiret, des Yvelines et de l'Eure et Loir,
- valide la convention jointe en annexe et autorise le président à la signer.

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**

Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 9 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-13 le : 15 décembre 2009

Pour le président,

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 novembre 2009**

*OBJET*

**2009 – 031 – Réforme et cessions d'actifs**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 16 novembre 2009, s'est réuni le 27 novembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Gérard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond, M. Térouinard.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Chevallier, M. Frard, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental, représenté par M. Cabrera.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 novembre 2009,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

- la réforme et la sortie des actifs des véhicules figurant dans le tableau joint,
- leur vente par France domaine, dans les mêmes conditions que celles présentées lors des réunions des conseils d'administrations antérieurs.

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**

Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 9 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-13 le : 15 décembre 2009

Pour le président,

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

## VÉHICULES PROPOSÉS À LA RÉFORME ET VENDUS DANS L'ÉTAT

n°lot	sigle	immatriculation	marque	modèle	1ere mis en circulation	energie	puissance en CV	places assises
1	FPT	4800 QJ 28	SAVIEM	jP 2 B 16-N/FPT 13.4.76	28/07/1978	GAZOIL	15	8/9
2	FPT	3100 QA 28	MERCEDES	LP1113	10/09/1975	GAZOIL	15	9
3	MPR 1			1000/15				
4	MPR 1			1000/15	1978			
5	VTU	1787 SG 28	RENAULT	FB30B2	21/06/1991	ESSENCE	10	4/2
6	MPR 1			1000/15				
7	MPR 1			1000/15				
8	MPR 1			1000/15				
9	MPR 1			1000/15				
10	MPR 1			1000/15				
11	MPR 1		DROUVILLE	1000/15	1959			
12	VL	1717 VT 28	RENAULT	SCENIC	25/02/2004	GAZOIL	7	5
13	MPR 1			1000/15				
14	MPR 1			1000/15				
15	MPR 1				01/01/1962			
16	MPR 1				20/05/1960			
17	MPR 1							
18	MPR 1							
19	MPR 1							
20	MPR 1				01/01/1952			
21	MPR 1							
22	MPR 1				01/01/1970			
23	MPR 1							
24	MPR 1							
25	VSR	8100 RK 28	RENAULT	T3X100	19/06/1986	ESSENCE	9	2/3
26	VTU	4200 RT 28	RENAULT	MASTER	27/07/1988	ESSENCE	10	2/3
27	MPR 1		DROUVILLE	1000/15	1958			
28	MPR 1			1000/15				
29	MPR 1			1000/15				
30	MPR 1			1000/15				
31	VPI	2239 RJ 28	PEUGEOT	888A31	23/12/1985	ESSENCE	9	2/3
32	VL	1715 VT 28	RENAULT	SCENIC	25/02/2004	GAZOIL	7	5
33	VSR	8200 RK 28	RENAULT	T3X100	19/06/1986	ESSENCE	9	2/3
34	MPR 1							
35	MPR 1				01/01/1948			
36	MPR 1							
37	MPR 1				01/11/1959			
38	MPR 1							
39	MPR 1							
40	MPR 1							
41	MPR 1		CAMIVA	1000/15				
42	MPR 1				12/07/1942			
43	MPR 1				01/01/1948			
44	MPR 1				27/08/1970			
45	MPR 1							
46	VSR	7800 RQ 28	RENAULT	T3X100	18/11/1987	ESSENCE	10	2/3
47	MPR		PEUGEOT	GUINARD	1967			
48	MPR 1		GUINARD	1000/15	1969			
49	MPR 1		DROUVILLE	1000/15	1961			
50	MPR 1		DROUVILLE	1000/15	1959			
51	VTU	1900 RP 28	RENAULT	FB30B2	16/06/1987	ESSENCE	10	3
52	VSR	7500 RC 28	RENAULT	T3X100	10/05/1984	ESSENCE	9	3
53	MPR			1000/15	1905			
54	MPR 1							
55	MPR 1				01/01/1979			
56	VL	7987 WA 28	RENAULT	SCENIC	24/06/2005	GAZOIL	7	5
57	MPR 1							
58	MPR 1							
59	VL	1718 VT 28	RENAULT	SCENIC	25/02/2004	GAZOIL	7	5
60	VL	1716 VT 28	RENAULT	SCENIC	25/02/2004	GAZOIL	7	5
61	VL	7990 WA 28	RENAULT	SCENIC	24/06/2005	GAZOIL	7	5
62	MPR1			200/10				

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 9 décembre 2009

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

et de la publication dans le recueil n° 2009-13 le : 15 décembre 2009

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 novembre 2009**

*OBJET*

**2009 – 032 – Interventions payantes 2010**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 16 novembre 2009, s'est réuni le 27 novembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Gérard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond, M. Térouinard.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Chevallier, M. Frard, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental, représenté par M. Cabrera.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 novembre 2009,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve, pour l'année 2010, les tarifs suivants applicables aux interventions des sapeurs-pompiers présentant un caractère de « service rendu », étant précisé que cette tarification s'applique aux bénéficiaires de l'intervention ou au prestataire défaillant, et autorise le président à signer les documents (conventions, avenants ...) en découlant :

**1 - Participation par forfait :**

		<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Déplacement pour ouverture de porte sans danger imminent		106,00 €	109,00 €	110,00 €
Déplacement pour inondation due à une défectuosité de l'installation	Intervention inférieure à 1 heure	87,00 €	90,00 €	91,00 €
	Par heure supplémentaire	64,00 €	66,00 €	67,00 €
Déplacement pour intervention sur nids d'insectes	Sur le domaine privé	53,00 €	56,00 €	57,00 €
Déplacement pour ascenseur bloqué	(hors urgence)	180,00 €	185,00 €	187,00 €
Déplacement pour sauvetage d'animaux errants		106,00 €	109,00 €	110,00 €

Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 9 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-13 le : 15 décembre 2009

Pour le président,

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

## **2 - Participation pour les services de sécurité (en salle ou extérieur) :**

### 1. Frais de personnel, par heure non fractionnée

- 1 vacation taux « sous-officier » par personne (avec facturation minimum de 3 vacations et taux en vigueur selon la période : intervention / dimanche / nuit)

### 2. Frais de matériel, par déplacement

(base : vacation taux intervention à 100 % « sous-officier »)

- VL, motopompe, embarcation..... 5 vacations
- VSAV, VUD ..... 6 vacations
- Porteur d'eau ..... 7 vacations
- Engins spéciaux (EPA, CCGC, BEA...)..... 8 vacations

En outre, les organisateurs prennent en charge le(s) repas des personnels de sécurité présents entre 12h00 et 14h00 et/ou entre 18h30 et 20h30.

## **3 – Interventions diverses**

Les interventions diverses présentant le caractère de service rendu par les sapeurs-pompiers seront facturées à l'heure.

### 1. Frais de personnel, par heure non fractionnée

- Taux horaire correspondant au grade des intervenants, au taux en vigueur selon la période (jour, dimanche, nuit)

### 2. Frais de matériel, par heure

(base : vacation taux intervention à 100 % « sous-officier »)

- VL, motopompe, embarcation..... 5 vacations
- VSAV, VUD ..... 6 vacations
- Porteur d'eau ..... 7 vacations
- Engins spéciaux (EPA, CCGC, BEA...)..... 8 vacations

## **4 – Lignes spécialisées**

Un certain nombre d'établissements recevant du public disposent d'un poste téléphonique d'urgence relié directement au centre opérationnel du SDIS. Tout appel provenant de ce type de poste aboutit sur du matériel spécifique au standard du CODIS et est traité prioritairement. Lors de la séance du 25 juin 1992, la commission administrative des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir d'alors avait décidé que les sociétés bénéficiant de ce matériel participeraient au coût de maintenance du système qui leur était dédié.

Pour 2010, le tarif suivant est fixé : 285,00 €, sachant que le prix 2009 était de 282,00 €.

## **5 – Interventions sur autoroutes**

L'article L 1424-42 du CGCT précise que les interventions effectuées par les services d'incendie et de secours sur le réseau routier et autoroutier concédé font l'objet d'une prise en charge par les sociétés concessionnaires.

L'arrêté du 7 juillet 2004 qui en découle fixe la tarification applicable en définissant 2 catégories d'interventions :

- interventions courantes
- interventions de longue durée et à caractère spécifique.

Les coûts forfaitaires et les coûts horaires des moyens doivent faire l'objet, chaque année, d'une réévaluation en fonction de l'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages FRANCE entière hors tabac) et les conditions de prise en charge sont déterminées par une convention entre les services départementaux d'incendie et de secours et les sociétés concessionnaires ».

Lors de sa séance du 14 décembre 2007, le bureau, à l'unanimité, a autorisé le président à signer, avec la société Cofiroute, la convention reconduite expressément relative aux modalités d'intervention des sapeurs pompiers sur le réseau autoroutier concédé, dans les conditions suivantes, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006 :

Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 9 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-13 le : 15 décembre 2009

Pour le président,

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

<b>Interventions courantes (base d'un coût unitaire forfaitaire)</b>	<b>Coûts à/c du 01/09/06</b>	<b>Coûts 2008</b>	<b>Coûts 2009</b>	<b>Coûts 2010</b>
Secours à personnes	362,88 €	374,31 €	387,67 €	384,76 €
Accidents de la circulation	457,41 €	471,82 €	488,66 €	484,99 €
Autres opérations	373,55 €	385,32 €	399,07 €	396,08 €
<b>Interventions de longue durée à caractère spécifique (coût horaire des moyens engagés et de la durée de l'opération)</b>				
VSAB / VSAV	104,70 €	108,00 €	111,85 €	111,01 €
FPT - Véhicules incendie	186,01 €	191,87 €	198,72 €	197,23 €
Véhicules de secours routier ou FSR	137,22 €	141,54 €	146,59 €	145,50 €
VL / VLM / VTU	63,02 €	65,01 €	67,33 €	66,82 €
VPC	129,09 €	133,16 €	137,91 €	136,87 €
Autres	171,78 €	177,19 €	183,52 €	182,14 €

## **6 – Transports inter hospitaliers**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2003, conformément aux instructions de monsieur le préfet d'Eure et Loir, le SAMU ne demande plus aux sapeurs-pompiers d'assurer les transports inter hospitaliers non médicalisés. Seuls les transports inter hospitaliers médicalisés sont assurés par le SDIS mais uniquement en cas de carences d'ambulanciers privés.

Néanmoins ces missions n'étant pas du ressort des sapeurs-pompiers et entraînant des déplacements longs (Dreux-Rouen, Chartres-Orléans, Dreux-Paris...) neutralisent de façon importante les moyens de secours (VSAV) et les personnels, principalement des sapeurs-pompiers volontaires.

Ces interventions étaient donc facturées forfaitairement à raison de 348,67 euros (intra département) et de 593,47 euros (hors département), par décision du conseil d'administration en date du 16 octobre 2003.

Ensuite, et afin de rendre particulièrement dissuasif le recours aux moyens du SDIS pour ce type de mission, le conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 15 mars 2004, de majorer de 300 % ces forfaits soit 1 046,01 € pour 1 T.I.H. intra départemental et 1 780,41 € pour 1 T.I.H. hors département.

Pour 2010, les coûts suivants (forfait) sont fixés :

- 1 113,00 € pour un T.I.H. intra départemental (tarif 2009 : 1 100,00 €),
- 1 909,00 € pour un T.I.H. hors département (tarif 2009 : 1 886,00 €).

## **7 – Transports primaires pour carences d'ambulanciers hors médicalisation - SMUR**

L'article L 1424-42 du CGCT indique que « *les interventions effectuées par les services d'incendie et de secours à la demande de la régulation médicale du centre 15, lorsque celle-ci constate le défaut de disponibilité des transporteurs sanitaires privés [...] font l'objet d'une prise en charge financière par les établissements de santé, sièges des services d'aide médicale d'urgence* ».

Pour 2010, le coût forfaitaire de 105 € (arrêté du 30/11/2006) par intervention est retenu. Si l'arrêté prévu au 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.1424-42 du CGCT actuellement en cours d'élaboration prévoyait un autre montant, c'est ce dernier qui s'appliquerait.

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**

Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 9 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-13 le : 15 décembre 2009

Pour le président,

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 novembre 2009**

*OBJET*

**2009 – 033 – Contingent – Année 2010**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 16 novembre 2009, s'est réuni le 27 novembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Gérard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond, M. Térouinard.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Chevallier, M. Frard, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental, représenté par M. Cabrera.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 novembre 2009,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- valide la contribution globale des communes et EPCI ainsi que sur la répartition entre collectivités pour l'année 2010, conformément au tableau joint,
- décide de répartir cette contribution globale par commune et EPCI en fonction de l'évolution de la population DGF et du potentiel fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2009 de chaque collectivité.

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**

Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 9 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-13 le : 15 décembre 2009

Pour le président,

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL**  
**D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

**Réunion du 27 novembre 2009**

*OBJET*

**2009 – 034 – Orientations budgétaires 2010**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 16 novembre 2009, s'est réuni le 27 novembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Gérard, M. Gaboriau, M. Garnier, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond, M. Térouinard.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Chevallier, M. Frard, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Achard, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Jean-François Casadei, payeur départemental, représenté par M. Cabrera.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 26 novembre 2009,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, après en avoir débattu, prend acte des orientations budgétaires pour 2010, conformément au rapport joint en annexe.

**Le président  
du conseil d'administration**

**Albéric de MONTGOLFIER**

Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 9 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-13 le : 15 décembre 2009

Pour le président,

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD